

Bilan flatteur, perspectives encourageantes

Bilan politique du Congrès 2015



mais aussi aux différentes capacités de chacun, les plus jeunes et les plus âgés, les très disponibles et ceux qui le sont moins - et bientôt encore davantage aussi les femmes, et les jeunes issus de la diversité. »

Autre valeur fondamentale des sapeurs-pompiers : servir le public. « Elle nous pousse à rechercher l'excellence dans nos missions de secours » a remarqué le président Faure. Et là encore avec des propositions : consolider notre système de secours en renforçant la présence des sapeurs-pompiers dans le secours d'urgence aux personnes (SUAP) ; développer les coopérations et mutualiser la gestion de l'alerte avec la création de plateformes communes de gestion des appels d'urgence 112 ; intensifier l'action dans le domaine de la prévention ; ou encore finaliser la création d'une gouvernance partagée, en rappelant la formule prononcée en 2012, « plus d'État auprès des Sdis, plus d'élus des Sdis auprès de l'État ».

« S'engager et servir le public, c'est beaucoup. Mais ce n'est pas tout » a poursuivi le président Faure. « Si, depuis deux siècles, des femmes et des hommes deviennent sapeurs-pompiers, c'est aussi inspirés par la troisième valeur fondatrice de notre action, si précieuse pour notre société : le vivre ensemble ». Consolider ce vivre ensemble est une priorité pour entretenir la dynamique du réseau associatif des sapeurs-pompiers. Là aussi les propositions sont nombreuses : développer les offres et les services au bénéfice des adhérents, des amicales et des unions ; renforcer la solidarité et l'action sociale ; contribuer au développement du sentiment d'appartenance à la grande communauté des sapeurs-pompiers ; accueillir et transmettre à la jeunesse savoir-faire et valeurs ; ou encore « marquer davantage la place de nos familles à nos côtés ».

Présent dès le vendredi après-midi pour passer plus de temps auprès des sapeurs-pompiers, notamment à travers son passage à l'assemblée générale de l'Œuvre des pupilles, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a clôturé ce congrès 2015 en établissant un bilan des mesures engagées depuis un an et en traçant de nouvelles perspectives répondant aux préoccupations de la communauté des sapeurs-pompiers de France.

« L'engagement », « le service au public », « le vivre ensemble » : trois valeurs constitutives de l'identité des sapeurs-pompiers ont été soigneusement mises en exergue tout au long du 122^e congrès national de leur communauté qui s'est tenu à Agen en Lot-et-Garonne du 23 au 26 septembre.

Trois valeurs qui ont irrigué le projet de mandature 2015-2018 d'Éric Faure, candidat à sa succession à la présidence de la FNSPF, réélu le vendredi 25 septembre. Trois axes qui ont charpenté son discours au moment de recevoir le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, et inspiré celui prononcé, la veille, devant Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France (ADF).

Avec d'abord la volonté de renforcer l'engagement volontaire, de le favoriser en tant que ressource majeure de la sécurité civile, joyau de la République. « Une formidable richesse de citoyenneté » a rappelé le président Faure. Et les actions préconisées par la FNSPF pour se faire ne manquent pas : achever la mise en œuvre de l'Engagement national pour le volontariat ; créer un observatoire sociologique permanent du volontariat ; diversifier le recrutement des volontaires ; pérenniser le maillage territorial ; mieux fidéliser et reconnaître les volontaires et les JSP. Mais il a aussi rappelé la nécessité ne pas inscrire cet engagement dans une simple vision de rationalisation budgétaire, insistant sur la réalité sociale du volontariat « un engagement fait de proximité, de diversité liée aux différents territoires,

I. Volontariat : 22 des 25 engagements mis en œuvre

Le président Faure a salué à plusieurs reprises durant le congrès l'inflexion à la hausse du nombre de sapeurs-pompiers volontaires portant leur nombre à 193 756. Une première depuis 11 ans. « *Nous en sommes heureux et y voyons les premiers effets de l'Engagement pour le volontariat signé à Chambéry en 2013.* » Une évolution positive se soldant par 1 442 SPV supplémentaires qui, selon le ministre de l'Intérieur « *ne doit rien au hasard mais tout aux propositions que nous mettons en œuvre ensemble dans l'intérêt du volontariat dans notre pays* ».

Précisant que 22 des 25 mesures de l'Engagement pour le volontariat ont été mises en œuvre ou sont engagées, telles que l'accès prioritaire au logement social à



proximité des centres de secours, la signature de conventions de disponibilité avec les employeurs, l'indexation des indemnités horaires sur l'inflation, la participation à l'équipe de direction des Sdis ou la campagne nationale de communication.

« *Vous en avez eu un exemple hier, Monsieur le ministre, à Lamontjoie. 540 habitants, 23 volontaires et un chef de centre également maire de la commune* » a tenu à souligner le président Faure en faisant référence à la visite du ministre dans un centre de secours proche d'Agen, le vendredi en fin d'après-midi à la veille de cette assemblée de clôture du congrès. « *L'engagement citoyen de sapeur-pompier, c'est un miracle social !* »

II. Maillage territorial : un groupe de travail au sein du CNSPV

Si des avancées significatives se sont produites cette année en faveur du volontariat, il n'en reste pas moins que de réelles difficultés demeurent, souvent liées à des rigidités qu'il faut s'employer à faire tomber dans les territoires partout où elles apparaissent.

Le président Faure a témoigné ses vives inquiétudes face à la fermeture d'une centaine de nouveaux centres cette année. « *On érige l'engagement des volontaires en modèle, et en même temps on les accuse de ne pas être assez rentables ! Au nom de cette prétendue rentabilité, doit-on accepter une généralisation des fermetures et des regroupements de centres ? Non !*

Chacun le sait désormais : moins de centres, c'est plus de gardes postées. Non seulement cela coûte plus cher, mais cela menace le régime juridique du volontariat et sa nature elle-même. »

Pour répondre à cette inquiétude, le ministre de l'Intérieur a annoncé « la mise en place au sein du CNSPV d'un groupe de travail auquel la fédération pourrait participer et qui représenterait l'État et les collectivités territoriales de manière à ce que nous puissions évaluer les évolutions d'ores et déjà actées, mais aussi donner notre avis sur les évolutions à venir. »

III. PFR : reconnaître la fidélité, pas la seule activité opérationnelle

Autre exemple impactant : la volonté affichée par des élus de subordonner le bénéfice de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) à l'activité opérationnelle des SPV.

Un projet perçu comme une menace par le président Faure : « *Doit-on accepter que le sapeur-pompier volontaire ne soit désormais considéré que pour sa seule activité opérationnelle ? Non ! Ce qui compte dans le service rendu, c'est bien la disponibilité donnée*

à la collectivité, plutôt que le nombre d'interventions réalisées durant ce temps ! Les débats actuels sur la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance – la PFR – sont révélateurs de cette dérive ».

Et un projet qui a semblé ne pas trouver un écho favorable auprès du président de l'ADF Dominique Bussereau, qui a exprimé lors de son allocution au congrès son souci de rechercher une évolution consensuelle.

IV. Filière professionnelle : la revoyure, pour de bon

Parmi les engagements pris par le ministre de l'Intérieur l'an passé à Avignon, et qu'il a souhaité passer en revue pour faire état des progrès réalisés, figure la réponse aux préoccupations des sapeurs-pompiers professionnels.

Avec en premier lieu : la clause de revoyure de la réforme de la filière de 2012, dont le ministre a noté avec ironie qu'elle portait bien son nom jusqu'à présent !

Le président Faure l'avait précédé au pupitre lors des discours de clôture du congrès pour souligner les valeurs d'engagement des sapeurs-pompiers professionnels « *animés par la même flamme du don de soi* » que les SPV et qui « *méritent bien que tout soit mis en œuvre pour faire aboutir la clause de revoyure prévue pour corriger la réforme de la filière 2012* ». Ce à quoi Bernard Cazeneuve a répondu favorablement

en indiquant que la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) serait saisie de ces textes dès le 29 septembre. Réunion durant laquelle, trois jours après cette allocution, ils ont bel et bien reçu un avis favorable.

Autre sujet pour les professionnels : la modernisation des cadres d'emplois du SSSM, dont la demande d'aboutissement du président Faure a également trouvé un écho favorable, avec l'annonce de la saisine de la CNSIS sur le texte relatif aux infirmiers, avant l'examen par les instances consultatives des mesures propres aux médecins et aux pharmaciens.

Enfin, dernier chantier : le dossier des emplois supérieurs de direction. S'agissant du bloc statutaire, le

ministre a annoncé la création d'une catégorie A+ permettant de lever les freins réglementaires à la mobilité des officiers supérieurs de sapeurs-pompiers vers l'État, priorité de la FNSPF. Autrement dit, un officier de sapeur-pompier pourra de nouveau devenir sous-directeur dans l'administration centrale ou intégrer le corps préfectoral. La concertation avec les partenaires sociaux débutera dès début octobre dans l'objectif d'une parution mi-2016.

Le bloc fonctionnel, autrement dit la fonctionnalisation des emplois de DDSIS et DDASIS, qui nécessite un vecteur législatif, a vu la prise en compte de la position fédérale avec l'annonce du maintien de la co-nomination des directeurs et des directeurs adjoints, dans la perspective d'un aboutissement en 2016.

V. SUAP, consolider la circulaire du 5 juin dans les territoires

« Je vous avais dit l'an dernier au congrès d'Avignon que le monde des sapeurs-pompiers était à part entière dans le secours aux personnes et qu'il ne pourrait jamais être entièrement à part » a précisé le ministre Cazeneuve dans son discours. Il semblait important de le rappeler tant l'absence de référence aux sapeurs-pompiers avait surpris leur communauté lorsque les plus hautes autorités de l'État ont évoqué le secours d'urgence lors du Conseil interministériel aux ruralités du 14 septembre dernier. « À entendre le gouvernement ce jour-là, le médecin correspondant de

SAMU suffisait, seul, à mettre un secours d'urgence à moins de 30 mn de chacun ! » lui avait précédemment fait remarquer le président Faure.

Le ministre de l'Intérieur a salué la circulaire Intérieur/Santé du 5 juin qui a permis de moderniser le référentiel SUAP-AMU de 2008, et a appelé de ses vœux un suivi étroit de sa déclinaison territoriale sous l'autorité des préfets et des agences régionales de santé (ARS). Il a également mentionné la poursuite des travaux de gestion coordonnée des flottes d'hélicoptères.

VI. Faire du 112 l'unique numéro d'appel d'urgence

La FNSPF a plaidé durant le congrès d'Agen, notamment lors de son Forum d'actualité, pour que le 112 devienne l'unique numéro d'appel d'urgence en France, en créant des plateformes communes rapprochant les acteurs de l'urgence : pompiers, SAMU, police, gendarmerie.

« Aujourd'hui, face aux enjeux technologiques, aux attentes de la population, aux menaces et bien sûr, à la contrainte économique, notre pays n'a plus les moyens de conserver une centaine de CTA 18, une

centaine de centres 15, et près de 300 pour le 17 de la police et celui de la gendarmerie » a expliqué le président Faure.

Bernard Cazeneuve s'est montré intéressé par cette ambition tout en réclamant des travaux préalables concernant la déclinaison technique et la finalisation de l'interopérabilité entre les forces. Il a annoncé en particulier le lancement en 2016 d'une expérimentation d'une plateforme d'appel d'urgence 17-18-112 hors Paris.

VII. Prévention des risques, grande cause nationale ?

« Le 22 juillet dernier, en Conseil des ministres, a été annoncé un plan d'action en matière de prévention des risques auprès du grand public » a rappelé le président Faure. « Dans ce cadre, renforçons la sensibilisation aux accidents de la vie courante, à l'origine, rappelons-le, de 20 000 décès et 11 millions de blessés par an, dans une indifférence quasi-générale. » Le ministre de l'Intérieur a accompagné ce message en

signalant qu'il relayerait auprès du Premier ministre la demande, portée par la FNSPF avec plusieurs partenaires associatifs, de faire de ce thème la Grande cause nationale 2016. Tout comme il a annoncé la mise en place d'un plan d'actions avec la FNSPF au sujet de la sécurité routière dans laquelle les sapeurs-pompiers ont toute une expertise à faire valoir.

VIII. Rééquilibrage de la gouvernance des Sdis pour consolider le service au public

Il y a un an lors du congrès 2014 à d'Avignon, l'incertitude régnait sur la place et l'avenir des sapeurs-pompiers dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale en cours d'élaboration.

Un an plus tard, les réponses apportées par les pouvoirs publics sont de nature à rassurer leur communauté : la promulgation le 7 août 2015 de la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confirme clairement le cadre départemental et la compétence partagée comme principes de l'organisation des Sdis. Eric Faure a salué cette décision : « *Les sapeurs-pompiers n'appartiennent ni à l'État, ni aux départements, ni aux intercommunalités, ni aux communes. Ils sont à tous* ».

La FNSPF plaide pour que soit désormais rénovée la gouvernance des Sdis dans le cadre d'un pacte qui associe davantage de représentants des communes et des intercommunalités auprès des départements, mais aussi davantage d'État via les préfets auprès des collectivités territoriales au niveau local. C'est dans cette volonté de mobiliser tous les acteurs que Bernard Cazeneuve a adressé une circulaire d'orientation aux préfets, le 26 mai dernier. Une circulaire - la première du genre depuis des années - qui contribue à renforcer les conditions d'une gouvernance partagée « en rappelant aux préfets la nécessité de participer aux réunions des instances de gouvernance des Sdis dans les départements » a tenu à préciser le ministre durant son discours.

Un rééquilibrage poursuivi par la mise en place d'un Comité des financeurs qui réunit, aux côtés du ministre de l'Intérieur, le président de l'ADF et François Baroin, président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalité de France (AMF).

L'instauration de ce Comité est un signe fort très prometteur comme lieu d'émergence de consensus entre les acteurs de la gouvernance, comme lorsque l'ADF affirme son adhésion au double pilotage État / collectivités, ou l'AMF se prononce pour l'inversion du désengagement des maires



dans le recrutement et la disponibilité d'agents communaux SPV. Ou lorsque l'une et l'autre acceptent d'engager une concertation entre tous les acteurs pour analyser les adaptations du maillage territorial lorsqu'elles sont nécessaires. Une manière de reconnaître et saluer l'exemplarité du modèle de secours dans sa mission de service public de proximité au quotidien, et son efficacité dans la réponse opérationnelle lorsque surgissent crises et catastrophes.

Pour sa part, le président Faure a exprimé sa satisfaction pour cette double initiative prolongée par la signature d'un Engagement tripartite relatif à la valorisation et à la consolidation du modèle français de sécurité civile lors de l'installation de la CNSIS le 29 septembre 2015.

En reconnaissance pour son appétence et son action envers la communauté des sapeurs-pompiers, la modernisation du cadre de leurs missions et le renforcement de la gouvernance des Sdis, les membres du Comité exécutif de la FNSPF, sur décision du Conseil d'administration et des Présidents d'unions, ont remis au ministre de l'Intérieur l'insigne de Caporal d'honneur des sapeurs-pompiers de France.



Congrès 2015, l'exemple du "vivre ensemble"

Chaque jour, face au tumulte du monde, aux crises économiques, sociales et morales qui traversent notre société, la communauté des sapeurs-pompiers fait preuve de solidarité, de lucidité et de courage au service de l'intérêt général. Mais chaque jour aussi, ces personnes ordinaires - qui avec leurs camarades accomplissent des choses extraordinaires en se fondant dans un collectif -, se retrouvent ensemble dans le foyer de leur amicale où se forment les liens d'amitié et de fraternité si précieux pour aller au feu.

Un vivre ensemble s'exprime de façon concrète lorsqu'il faut faire preuve de solidarité pour apporter un soutien matériel et de réconfort à l'un des leurs, ou encore lorsqu'il faut s'impliquer dans des associations caritatives, l'action humanitaire ou le Téléthon.

Il s'est exprimé également de façon exemplaire lors du congrès national d'Agen avec ses 1 200 bénévoles, sapeurs-pompiers et PATS, qui se sont mobilisés avec générosité pour sa pleine réussite. Un grand merci à eux !

Maison des sapeurs-pompiers

32 rue Bréguet - 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 18 18

Fax : 01 49 23 18 19

www.pompiers.fr